



ArMen Race 9 au 12 mai 2013

AVIS DE COURSE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. Les RSO Catégorie 3 avec radeau s'appliqueront.
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
De plus, une balise de positionnement pourra être imposée par l'autorité organisatrice moyennant une caution (dont le montant sera précisé dans les Instructions de Course).



3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème ou 3ème catégorie de navigation (précisé dans les IC). Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation hauturière. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

3.2. Le nombre d'équipiers minimum est de 2.

3.3. La régata est ouverte à tous les bateaux suivants :

- Grands Multicoques (Ultime, Mod 70...) - Multi 50' - Multicoques d'une longueur minimum de 30 pieds
- IMOCA
- Classes Monotype : M34 - Figaro 2 - Class'40 - Classe Mini 6.50 - Pogo 8.50 - First 31.7
- IRC 0, 1, 2, 3, 4 en équipage (et d'une longueur minimum de 30 pieds)
- IRC 2, 3, 4 en double (et d'une longueur minimum de 30 pieds)
- OSIRIS Habitable* (Formule HN France) Classe D, E, F, G, R4 et R3 d'un groupe brut minimum de 21 du Osiris habitable 2013. **(Pour les classes D et R3, l'inscription des bateaux sera soumise à l'approbation du Comité de Course).**

*** L'autorité organisatrice répartira, selon leur rating, les bateaux dans différents groupes de classement après la clôture des inscriptions. Cette répartition pourra être faite de manière à équilibrer le nombre de bateaux et les écarts de rating de chaque groupe. Les groupes de classement, les classes et les ratings des bateaux seront affichés à partir du 8 mai.**

3.4. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire téléchargeable sur le site de la SNT, (ou sur le site dédié à la course) et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la Société Nautique de La Trinité au plus tard le 5 mai 2013.

3.5. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagné d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- l'attestation d'assurance
- la 1^{ère} page de l'acte de francisation
- le certificat de jauge ou de conformité
- Cette liste est non exhaustive et des pièces supplémentaires peuvent être exigées à la discrétion de l'organisateur.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3.6. Les organisateurs pourront, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. De telles annulations, pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté des organisateurs, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté des organisateurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classes	Montant
Grand Multicoques (Ultime, Mod 70...) Multi 50', Imoca	500 €
IRC 0	400 €
IRC 1 – Class 40 – Multi > 30' – HN Classe F, G et R4	350 €
IRC 2 – Figaro2 – M34	300 €
IRC 3 – IRC 4 – HN Classe D, E et R3	250 €
Classe Mini – Pogo 8.50	200 €

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation des inscriptions, contrôles de jauge et de sécurité :

- Mercredi 8 mai 2013 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Jeudi 9 mai 2013 de 08h30 à 11h00

5.2. Jeudi 9 mai 2013 à 11h00 ; Briefing sécurité. La présence de chaque chef de bord ou de son représentant est obligatoire.

5.3. Départs :

- Les bateaux devront se tenir à la disposition du Comité de course le 9 mai 2013 à 14H00

- Les départs se feront par classes (ou regroupement de classes) à proximité du chenal de La Trinité-sur-mer en Baie de Quiberon dans l'après-midi du jeudi 9 mai 2013.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront mises en ligne sur le site de la SNT, et sur le site dédié à l'épreuve. Elles seront de plus distribuées à l'inscription.

7 LE PARCOURS

Il s'agit d'un parcours hauturier (pouvant être différent selon les classes). Les différents parcours prévus dans les Instructions de Course seront téléchargeables sur le site www.snt-voile.org ou sur le site dédié à la manifestation à partir du 5 mai.

8 CLASSEMENT

Il sera établi un classement en temps réel par classe pour les Grand Multicoque, Multi 50', Imoca, Multicoques d'une longueur minimum de 30 pieds, M34, Figaro 2, Class'40, Classe Mini 6.50, Pogo 8.50 et First 31.7.

Il sera établi un classement en temps compensé pour les bateaux jaugés IRC, OSIRIS Habitable et Multi 2000.
Un classement IRC en double sera établi.

9 SYSTEME DE PENALITE

Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2. Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité.

10 PLACE AU PORT

Gratuité du port de La Trinité sur Mer du 7 au 14 mai 2013.

Renseignements : trinite-sur-mer@sagemor.fr - ☎ **02 97 55 71 49**

11 PRIX

Voir les Instructions de Course.

12 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Société Nautique de la Trinité-sur-mer

Tél : +33 (0)2 97 55 73 48 Fax : +33 (0)2 97 55 85 78

flr@snt-voile.org

www.snt-voile.org